



Département de Loir et Cher

Mairie de Mer
41500 MER
Tél 02 54 81 40 80
Fax : 02 54 81 40 89

Objet :
Travaux de
rénovation du réseau
d'eau mitigée du
complexe sportif

N/REF. :
DEC 2022-41

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2022/33 du conseil municipal en date du 15 mars 2022 qui donne délégation au Maire pour

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées tels que définis par le code de la commande publique et ses annexes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation auprès de trois entreprises et l'analyse des offres ;

DÉCIDE

Article 1er : - **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise E.A.F.45 -45650 SAINT JEAN LE BLANC pour les travaux de rénovation du réseau d'eau mitigée du complexe sportif pour un montant total de 13 705,80 €HT soit 16 446,96 € TTC.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et le Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Celle-ci sera en outre inscrite au registre des décisions et il en sera rendu compte au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte.

Fait à MER, le 3 juin 2022
Le Maire,

Vincent ROBIN